



L'an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LÉBOULANGER, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Loïc PÉRIOT), Patrick WATERS (pouvoir donné à Françoise DUSSERT-SARTHE), Laëtitia MOREAU, Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL)

Le quorum étant atteint, l'assemblée désigne Françoise LÉBOULANGER en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023
2. Camping « Sous les Pommiers » : Délégation de Service Public
3. Urbanisme : modification n°3 du PLUI
4. Aménagement du bourg : plantation de 3 arbres
5. Espace de Vie Sociale : travaux d'aménagement
6. Compte Financier Unique : convention pour expérimentation
7. Station-service communale : frais de secrétariat 2023
8. Rue Joël Durand : convention de participation au financement avec Isigny-Omaha Intercom
9. Rue de la Gloriette : installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques
10. Gestion de l'éclairage public
11. Appel à candidature d'architectes pour les constructions communales
12. Pas de porte commercial : proposition de la Foncière de Normandie
13. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale
14. Définition des zones pour les projets d'énergies renouvelables
15. Compte rendu des commissions
16. Questions diverses

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2023

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2023.

Le compte-rendu est donc validé à l'unanimité.

2. Camping « Sous les Pommiers » : Délégation de Service Public

Suite à l'appel à candidatures, 3 candidatures ont été reçues pour la mise en Délégation de Service Public du camping municipal. La commission s'est réunie pour ouvrir les plis (plateforme Medialex), recevoir les candidats et analyser les offres dans le courant du mois de novembre.

Une grille d'analyse des offres a été complétée et fournie aux conseillers municipaux.

Teneur des discussions :

Pas d'investissement à faire de la part de la commune.

Les tarifs seront toujours votés par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PÉRIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LÉBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANÇOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- Retient la candidature de HUTTOPIA,
- Autorise Madame le Maire à signer les pièces de la mise en délégation de service public du camping municipal et l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de celle-ci.

3. Urbanisme : modification n°3 du PLUI

Une 3ème modification du PLUI est prévue avec notamment la révision de la règle des 2/3.

Teneur des discussions : Zone priorisée pour 2024 : le Val des Hirondelles en entier et les parcelles le long du ruisseau.

4. Aménagement du bourg : plantation de 3 arbres

Monsieur Craquelin propose de planter 3 nouveaux arbres afin de végétaliser le bourg. Un devis est proposé par les Paysages d'Elle pour un platane à feuille d'érable, un chêne chevelu et un chêne pédonculé : 2 139.42 € TTC.

Teneur des discussions : Un arbre sera planté sur la pelouse en face de la fromagerie et deux arbres de chaque côté de l'escalier près de la halle.

Loïc Périot et Françoise Le Marquant font remarquer que les arbres plantés rue de La Heuderie végètent et n'ont pas évolué depuis leur plantation. Peut-être est-ce dû à un défaut d'arrosage ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à la majorité :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P C A X	P X C A	P C A X	P C A X
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LÉBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- Accepte le devis des Paysages d'Elle d'un montant de 2 139.41 € TTC.

- Autorise Madame le Maire à le signer.

5. Espace de Vie Sociale : travaux d'aménagement

Plusieurs devis ont été demandés afin d'aménager l'Espace de Vie Sociale et plus spécifiquement d'en assurer l'accessibilité :

- MOUTON Christophe : réalisation d'une rampe d'accès PMR : 8 140 € HT soit 8 954 € TTC,
- Entreprise LEFRANCOIS : suppression de murs, WC – suppression baignoire, isolation du grenier : 3 254.65 € HT soit 3 905.58 € TTC
- SARL FOUCHER : Modification des sanitaires : 1 968 € HT soit 2 361.60 € TTC

Coût total des travaux : 13 362.65 € HT soit 15 221.18 € TTC

Teneur des discussions : La CAF peut apporter des aides financières pour l'accessibilité. Des aides de l'état sont possibles pour la rénovation énergétique.

Faut-il réfléchir à un ensemble de travaux en fonction des aides obtenues ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LÉBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- Demande à revoir le dossier travaux dans sa globalité,

- Ajourne l'étude des devis.

6. Compte Financier Unique : convention pour expérimentation

L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 145 de la loi de finances pour 2023 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

L'arrêté du 16 octobre 2019 est venu préciser les modalités de l'expérimentation. L'arrêté du 13 décembre 2019 modifié fixe la liste des collectivités retenues, il sera prochainement complété de la liste des nouvelles collectivités retenues pour l'expérimentation dont Trévières fait partie.

Le compte financier unique a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Ainsi, Trévières remplit d'ores et déjà les pré requis à l'expérimentation :

Conseil Municipal de TREVIÈRES – séance 28/11/2023- 2 -

- application du référentiel budgétaire et comptable M57 (à supprimer si M4)

- transmission électronique des documents budgétaires.

La mise en œuvre de l'expérimentation du CFU requiert la signature d'une convention avec l'État ayant pour objet de préciser les conditions de mise en place du compte financier unique et de son suivi.

Teneur des discussions : Maryline et Nathalie ont déjà expérimenté et sont prêtes pour la mise en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- Autorise Madame le Maire à signer la convention entre Trévières et l'État portant sur l'expérimentation du compte financier unique pour les comptes de l'exercice 2023.

7. **Station-service communale : frais de secrétariat 2023**

Les frais de secrétariat pour la gestion de la station-service communale ont été prévus aux budgets 71100 (recette pour la commune) et 71104 (dépense pour la station-service) : 12 000 €.

Teneur des discussions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- Dit que les frais de secrétariat engendrés pour la gestion de station-service communale doivent faire l'objet d'un remboursement du budget 71104 au budget 71100 pour un montant de 12 000 €, tel que prévus lors du vote des budgets primitifs 2023.

8. **Rue Joël Durand : convention de participation au financement avec Isigny-Omahia Intercom**

Dans le cadre de son marché de travaux « Aménagement de la rue Joël Durand » signé avec l'entreprise Martragny TP, la commune a réalisé, sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux d'extension du réseau collectif afin d'y raccorder plusieurs maisons (fournitures et pose d'un collecteur principal, ouvertures de tranchées, fourniture et pose de conduites PVC, de culottes de branchement, de boîtes de passage, tests d'étanchéité...).

La communauté de communes s'engage à rembourser à la commune le montant des travaux de d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées conformément au DPGF établi par l'entreprise Martragny TP et visé par le maître d'œuvre, le cabinet Philippe Cavoit.

Teneur des discussions : L'intercommunalité va rembourser environ 21 000 euros et le Fond Vert 24 000 euros. Le coût final pour la commune est d'environ 60 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Autorise Madame le Maire à signer la convention de participation au financement des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif d'eaux usées dans la rue Joël Durand.

9. Rue de la Gloriette : installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques

Un avant-projet sommaire est joint à la note de synthèse pour présenter le projet d'installation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques rue de la Gloriette.

Le coût de l'opération est estimé à 57 054 € TTC, pris en charge entièrement par le SDEC Energie. Le coût annuel des frais de fonctionnement est estimé à 1120 € pour 2023 et sera également pris en charge par le SDEC Energie. La commune aura à sa charge le surcoût financier lié à la création de stationnements perméables.

Teneur des discussions : Haute puissance : 150 kva : recharge rapide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LÉBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

**Met à disposition du SDEC Energie, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m² ;
Approuve le projet et les conditions d'implantation de la borne située à Trévières, rue de la Gloriette.**

10. Gestion de l'éclairage public

Afin de poursuivre une meilleure gestion de notre éclairage public, une réflexion peut être engagée sur l'extinction de certains secteurs.

Teneur des discussions : Actuellement, le centre bourg est éteint à minuit. Les rues du Calvaire, Pierrot, impasse du Haras et le parking du pôle-santé restent éclairés toute la nuit.

Remarque : Les lumières qui s'allument par détecteurs devant la mairie se déclenchent au passage des voitures. Il faudra les régler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à la majorité :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LÉBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P C A X	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P C A X	P X C A		

Décide d'éteindre la rue des Bretons à 22h, le centre bourg à 23h, les rues du Calvaire, Pierrot, Impasse du Haras et le parking du Pôle Santé à 22h.

11. Appel à candidature d'architectes pour les constructions communales

Afin d'avancer sur le projet de construction de 2 pavillons communaux dans le lotissement « Le val des hirondelles », il vous est proposé de faire appel à des architectes pour proposer des plans de maison.

Teneur des discussions : Se renseigner du prix des honoraires. Ce peut être également des maîtres d'oeuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LÉBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Valide le recours à des architectes et/ou des maîtres d'oeuvre pour les futures constructions communales.

12. Pas de porte commercial : proposition de la Foncière de Normandie

La Foncière de Normandie accepte de nous accompagner dans le projet concernant le pas de porte commercial. Les travaux de rénovation du local sont estimés à 330 000 € HT. Plusieurs montages financiers sont envisageables :

Montage 1 – Indivision Foncière de Normandie (51%) / Commune (49%)					
Subventions	Montants	Taux	Loyer communal annuel	Loyer Foncière de Normandie annuel	Durée amortissement des travaux pour la commune (en année)
Etat (fonds vert, DETR, DSIL)	44 000,00 €	13%			
Région (Contrat de territoire)	60 000,00 €	18%			
Département (Contrat de territoire)	50 000,00 €	15%			
Communauté de Communes (fonds de concours)	10 000,00 €	3%			
Commune	66 000,00 €	20%	6 732,00 €	7 008,00 €	10
Foncière de Normandie	100 000,00 €	30%			
TOTAUX	330 000,00 €	100%			
Montage 2 – Pas d'intervention de la Foncière de Normandie					
Subventions	Montants	Taux	Loyer communal annuel	Loyer Foncière de Normandie annuel	Durée amortissement des travaux pour la commune (en année)
Etat (fonds vert, DETR, DSIL)	44 000,00 €	13%			
Région (Contrat de territoire)					
Département (Contrat de territoire)	50 000,00 €	15%			
Communauté de Communes (fonds de concours)	10 000,00 €	3%			
Commune	226 000,00 €	68%	13 740,00 €		16
Foncière de Normandie					
TOTAUX	330 000,00 €	100%			
Montage 3 – Pas d'intervention de la Commune					
Subventions	Montants	Taux	Loyer communal annuel	Loyer Foncière de Normandie annuel	Durée amortissement des travaux pour la commune (en année)
Etat (fonds vert, DETR, DSIL)	0,00 €	0%			
Région (Contrat de territoire)	0,00 €				
Département (Contrat de territoire)	0,00 €	0%			
Communauté de Communes (fonds de concours)	0,00 €	0%			
Commune	0,00 €	0%			
Foncière de Normandie	330 000,00 €	100%			Loyer majoré à 1833 € HT pour permettre à la Foncière d'investir >> Loyer trop élevé au regard du marché, de la valeur locative du bien et des travaux d'aménagement à la charge du porteur de projet
TOTAUX	330 000,00 €	100%		21 996,00 €	

Teneur des discussions : La poursuite du projet dépendra de l'obtention de subventions.

La chambre des métiers doit proposer un devis pour la recherche de professionnels sur ce local commercial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité** :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT-SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Choisit le montage n° 1 pour le financement des travaux de rénovation du pas de porte commercial.

13. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale

Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;

- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute annuelle ne dépassant pas 39000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3250 euros en moyenne par mois)

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €€ (dans la limite du plafond de 800 € fixé par décret)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €€ (dans la limite du plafond de 700 € fixé par décret)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €€ (dans la limite du plafond de 600 € fixé par décret)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €€ (dans la limite du plafond de 500 € fixé par décret)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €€ (dans la limite du plafond de 400 € fixé par décret)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €€ (dans la limite du plafond de 350 € fixé par décret)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €€ (dans la limite du plafond de 300 € fixé par décret)

Teneur des discussions : Cette prime est soumise à cotisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité** :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LÉBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Décide de verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème ci-dessus.

14. Définition des zones pour les projets d'énergies renouvelables

Promulguée en mars 2023, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux pour l'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

Nous devons définir les zones d'accélération jusqu'à fin décembre 2023.

Teneur des discussions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité** :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MAR- QUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LÉBOULAN- GER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Décide de demander un délai supplémentaire au préfet pour l'assurer de notre bonne volonté car il nous est impossible de définir les zones d'accélération pour le 31 décembre.

15. Compte-rendu des commissions communales

Delphine Boulot transmet les informations concernant le collège :

On ne parle plus de rétrocession du gymnase du collège à la commune mais de rétrocession du terrain sur lequel le gymnase est implanté. De ce fait, l'entretien de la borne à incendie reviendrait à la commune ?? On ne connaît pas le devenir du gymnase du collège à ce jour. La question sera posée à M. Lavenue.

Un voyage en Italie est prévu pour certains collégiens. Le prix par enfant à la charge des familles est de 390 euros. Faudra-t-il revaloriser la subvention communale pour les élèves y participant ?

16. Questions diverses

- Délégations exercées : sans objet
- Les employés communaux finissent d'installer les décors de Noël et les illuminations.
- Le comité des fêtes va installer le chalet du Père-Noël.
- Sonorisation du bourg pour Noël : apporter l'ordinateur inutilisé à la mairie et aller allumer le matin et éteindre le soir.
- Problème avec Nü Signage : retour des écrans à l'entreprise.
- Union des commerçants : Eva est la nouvelle présidente.
- Dates :
 - 16/12 : Noël des Enfants
 - 21/12 : Noël des Aînés
 - Samedi 6 janvier 2024 : vœux de la municipalité
 - Vœux aux agents : 9 janvier à 18h
 - Prochain conseil municipal : 19 décembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h27mn
La prochaine réunion est fixée au 19/12/2023 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

- | | |
|------|--|
| 120. | Camping « Sous les Pommiers » : Délégation de Service Public |
| 121. | Aménagement du bourg : plantation de 3 arbres |
| 122. | Espace de Vie Sociale : travaux d'aménagement |
| 123. | Compte Financier Unique : convention pour expérimentation |
| 124. | Station-service communale : frais de secrétariat 2023 |
| 125. | Rue Joël Durand : convention de participation au financement avec Isigny-Omaha Intercom |
| 126. | Rue de la Gloriette : installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques |
| 127. | Gestion de l'éclairage public |
| 128. | Appel à candidature d'architectes pour les constructions communales |
| 129. | Pas de porte commercial : proposition de la Foncière de Normandie |
| 130. | Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale |
| 131. | Définition des zones pour les projets d'énergies renouvelables |

Signature du Président et du secrétaire de séance :

Président	Secrétaire
	

